

Sources : CAFAT (Professionnels : liste au 30/6/2019 - Activité 2018 : fichier liquidation 28/02/2019) - DPASS-SUD (Fichier liquidation des factures relatives aux actes 2018) - Ordre des Médecins de Nouvelle-Calédonie (Fichier au 30/06/2019) - DASS-NC (Fichier ADELI au 30/06/2019).

II.2.1.1. Généralités

A) Les diplômes requis

Le doctorat en médecine

Pour exercer la médecine en Nouvelle-Calédonie, il faut être titulaire du diplôme français d'Etat de docteur en médecine, ou si le médecin est ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération helvétique d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un de ces Etats et permettant le plein exercice de la profession en France métropolitaine conformément aux dispositions du code de santé publique.

Spécialités

Les études médicales sont composées de 3 cycles qui portent les études de 9 à 11 années suivant la filière choisie. Le 3ème cycle représente le véritable cadre de la formation professionnelle et comprend un cycle de spécialité de 4 à 5 ans selon la discipline et qui peut être complété par un DESC d'une durée de 2 ans.

Les diplômes d'études spécialisées (DES) pour les différentes disciplines sont actuellement les suivants (annexe 1 du décret du 21/04/2017) :

Disciplines chirurgicales : Chirurgie maxillofaciale, Chirurgie orale, Chirurgie orthopédique et traumatologique, Chirurgie pédiatrique, Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, Chirurgie thoracique et cardiovasculaire, Chirurgie vasculaire, Chirurgie viscérale et digestive, Gynécologie obstétrique, Neurochirurgie, Ophtalmologie, Otorhino-laryngologie-chirurgie cervico-faciale, Urologie.

Disciplines médicales : Allergologie (co-DES), Anatomie et cytologie pathologiques, Anesthésie-réanimation (co-DES), Dermatologie et vénéréologie, Endocrinologie, diabétologie-nutrition, Génétique médicale, Gériatrie, Gynécologie médicale, Hématologie, Hépto-gastro-entérologie, Maladies infectieuses et tropicales (co-DES), Médecine cardiovasculaire (co-DES), Médecine d'urgence, Médecine et Santé au travail, Médecine générale, Médecine intensive-réanimation (co-DES), Médecine interne et immunologie clinique (co-DES), Médecine légale et expertises médicales, Médecine nucléaire, Médecine physique et de réadaptation, Médecine vasculaire (co-DES), Néphrologie, Neurologie, Oncologie, Pédiatrie, Pneumologie, Psychiatrie, Radiologie et imagerie médicale, Rhumatologie, Santé publique.

Discipline biologique : Biologie médicale.

A partir de l'année universitaire 2017/2018, les cinq nouvelles spécialités suivantes sont ainsi apparues : allergologie, maladies infectieuses et tropicales, médecine légale et expertises médicales, médecine d'urgence, médecine vasculaire et les trois suivantes ont disparu : chirurgie générale, chirurgie de la face et du cou, stomatologie.

Cette formation peut être complétée par des :

- diplômes d'études spécialisées complémentaires qualifiants (DESCII, 3 ans d'études) qui sont les suivants : chirurgie de la face et du cou, chirurgie INFANTILE, chirurgie maxillo-faciale et stomatologie, chirurgie orthopédique et traumatologie, chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, chirurgie thoracique et cardiovasculaire, chirurgie urologique, chirurgie vasculaire, chirurgie viscérale et digestive, gériatrie, réanimation médicale.

- diplômes d'études spécialisées complémentaires (DESC I, 2 ans d'études) qui sont non qualifiants et sont les suivants : addictologie, andrologie, cancérologie (avec les 5 options : traitements médicaux des cancers, chirurgie cancérologique, réseaux de cancérologie, biologie en cancérologie, imagerie en cancérologie), dermato-pathologie, foeto-pathologie, hémobiologie—transfusion, médecine de la douleur et médecine palliative, médecine de la reproduction, médecine du sport, néonatalogie, neuropathologie, nutrition, orthopédie dento-maxillo-faciale, pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent.

Les capacités créées par décret en 1988 sont des diplômes médicaux non qualifiants reconnus par l'Ordre des médecins : acupuncture, aide Médicale Urgente devenue "médecine d'urgence" à partir de 1998, angiologie, évaluation et traitement de la douleur, gérontologie, hydrologie et climatologie médicales, médecine aérospatiale, médecine et biologie du sport, médecine de catastrophes, médecine pénitentiaire, médecine tropicale, pratiques médico-judiciaires, technologie transfusionnelle, toxicomanies et alcoologie, devenue "addictologie clinique" à partir de 2002.

Les autres diplômes

Les diplômes d'université (DU) et les diplômes interuniversitaires (DIU) ne sont pas des diplômes médicaux. Ils sont internes par rapport à l'université où ils sont enseignés, figurent dans le code de l'éducation. Les établissements ne reçoivent aucun fonds d'Etat et le fonctionnement a lieu sur fonds propres. Ils sont destinés aux étudiants du 3ème cycle et aux professionnels de santé, dans le domaine de leur formation permanente. Il en existe des milliers en France, et ne sont que rarement reconnus par l'Ordre des médecins, du fait des risques de confusion de leur titre avec celui des diplômes nationaux.

B) Les références réglementaires de la profession en Nouvelle-Calédonie

Le code de la santé publique, dénommé ancien code de santé publique, applicable en Nouvelle-Calédonie, réglemente les conditions d'exercice en Nouvelle-Calédonie.

Il prévoit outre les diplômes nécessaires, l'inscription au tableau de l'ordre des médecins (article R 4124-1 du code de santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie). Les médecins sont tenus préalablement à leur inscription de faire enregistrer leurs diplômes, certificats ou titres auprès de la DASS (article R. 4113-1 du code de santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie) : fichier ADELI.

C) Les particularités de l'exercice

Certains médecins généralistes peuvent exercer des activités complémentaires ne faisant pas l'objet d'une spécialité et n'entrant pas dans le champ du conventionnement tel que prévu par la loi de pays : l'acupuncture, la médecine esthétique, l'homéopathie, la médecine d'urgence (SOS médecins), l'allergologie qui fait désormais partie des spécialités.

D) La démographie de la profession

Les données concernant la démographie médicale présentées dans ce chapitre ont été établies à partir des données du fichier des médecins inscrits au tableau de l'Ordre des médecins de Nouvelle-Calédonie, arrêté au 30/06/2019, de la liste des médecins conventionnés à cette date, des médecins en poste dans les établissements ou structures employant des médecins.

Ne sont pris en compte dans la suite de l'analyse que les médecins en exercice régulier. Ne sont pas pris en compte les médecins inscrits en tant que remplaçants, retraités ou sans activité. Par ailleurs, en raison de la rotation importante des médecins provinciaux, notamment dans les Iles Loyauté et des médecins de passage avec des contrats de moins de 3 mois, seuls sont comptabilisés les postes réels (ETP).

De même, il faut prendre en compte le fait que certains médecins ont une activité à temps partiel, sans être remplacés pour autant, et ce, que ce soit dans le secteur public comme dans le secteur libéral, et que ce mode d'exercice ne peut être pris en compte dans les analyses suivantes.

Au 30 juin 2019, la Nouvelle-Calédonie comptait 970 médecins inscrits au tableau de l'ordre des médecins, dont 172 remplaçants, 116 retraités, 6 sans activité, 1 médecin n'exerçant qu'une activité d'expert. Cette liste évolue chaque mois suite aux nouvelles inscriptions, radiations. La plupart des médecins inscrits au tableau exercent en Nouvelle-Calédonie, quelques médecins exerçant en Nouvelle-Calédonie à cette date ne sont toujours pas inscrits au tableau du fait de leur activité sur des périodes courtes de moins de 3 mois.

A partir des données du fichier de la CAFAT qui comprend tous les médecins en exercice libéral (conventionnés, non conventionnés), des données de l'ordre et des établissements employant des médecins, la Nouvelle-Calédonie comptait **847 médecins en activité dont un médecin biologiste qui ne sera pas pris en compte pour la suite de l'analyse** (9 remplaçants de plus qu'en 2018).

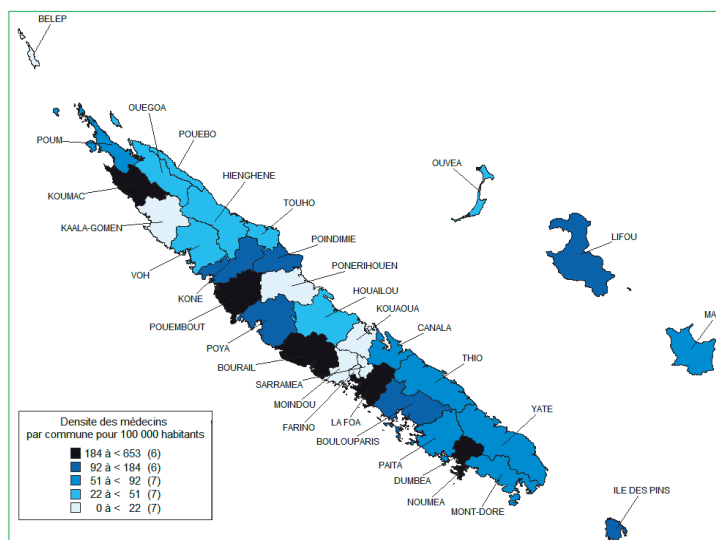
Au total, 264 médecins exerçaient, en dehors de la biologie médicale, dans le secteur libéral conventionné, 389 avaient une activité salariée et 15 avaient une activité libérale non conventionnée.

	Libéraux		Autres modes d'exercice		Total
	Conventionnés	Salariés	Libéral non conventionné	Total autre mode d'exercice	
Médecins généralistes	139	194	12	206	345
Médecins spécialistes	125	195	3	198	323
Total	264	389	15	404	668

Tableau 1 : Effectif des médecins par type d'exercice

	Libéraux		Autres modes d'exercice		Total
	Conventionnés	Salariés	Libéral non conventionné	Total autre mode d'exercice	
Médecins généralistes	49,26	68,75	4,25	73,00	122,25
Médecins spécialistes	44,29	69,10	1,06	70,16	114,46
Total	93,55	137,85	5,32	143,16	236,71

Tableau 2 : Densité des médecins par type d'exercice



Carte 1: Densité des médecins (généralistes et spécialistes) pour 100 000 habitants (2018)

La densité est très inégalitaire d'une commune à l'autre, certaines communes sont largement moins pourvues alors que d'autres bénéficient de tous les professionnels de santé.

Au 30 juin 2019,

Les médecins libéraux et salariés exercent **principalement en province Sud (590, soit 88,3%)**.

Une **activité plus souvent masculine tous secteurs confondus 62% d'hommes et 38% de femmes** : 59,4% des 345 médecins généralistes et 64,7% des 323 spécialistes sont des hommes. Respectivement, 56,8% des généralistes et 57,8% des spécialistes ont 50 ans ou plus.

E) Définition et sources des données utilisées pour l'analyse de l'activité

Sources de données d'activité

Les données d'activité concernent les actes effectués entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018 et qui ont fait l'objet d'une liquidation par la CAFAT. Le fichier est arrêté au 28/02/2019, ce qui permet d'obtenir des données plus complètes car les actes peuvent être liquidés plusieurs mois après leur réalisation, du fait de la transmission des feuilles de soins par les patients. En général, la majeure partie des actes est liquidée dans les 2 mois qui suivent leur réalisation.

Nomenclature des actes faisant l'objet d'un remboursement

Les actes cotés par les médecins peuvent être notamment des C (Consultation au cabinet), V (Visite au domicile du malade), CS (consultation au cabinet par un médecin spécialiste qualifié), K ou KC (actes de chirurgie et de spécialité pratiqués par le médecin, avec coefficient), KE (actes d'échographie, d'échotomographie ou de doppler), Z (actes de radiodiagnostic), P (actes d'anatomie-cytopathologie), ...

Actes partiellement ou non remboursés

Certains actes effectués hors convention peuvent être partiellement remboursés par la Cafat sur la base du tarif minimum, d'autres effectués hors nomenclature ne sont pas pris en charge et ne font pas l'objet de remboursement, donc de liquidation. Ces actes ne sont pas pris en compte dans la suite de ce travail pour l'étude de l'activité des médecins.

F) Définition des indicateurs pour l'activité de médecine

- Volume de l'activité (nombre total de contacts par conventionnement autorisé).
- Nombre moyen de contacts par conventionnement autorisé.
- Nombre de patients (file active) des communes de la zone régulée.
- Nombre moyen de patients par professionnel des communes de la zone régulée.
- Répartition des différents types d'actes pour les médecins généralistes par commune de la zone régulée.

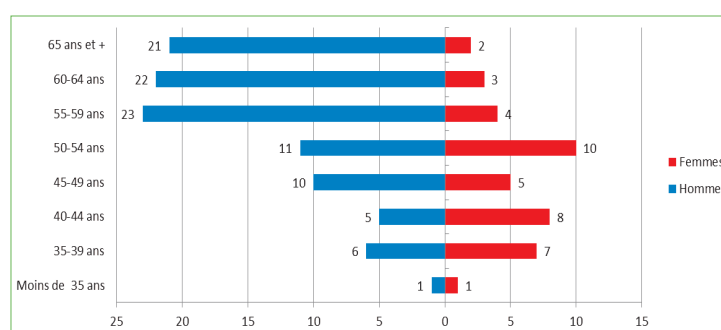
A noter qu'en raison de la liquidation par facture, et non systématique par actes de la province SUD, une sous-estimation du nombre d'actes est probable.

81,4% des médecins généralistes, tous secteurs confondus, exercent dans la province Sud, qui représente à elle seule 74,3% de la population. La densité des médecins généralistes, reste plus élevée en province Sud. Les densités pour 100 000 habitants sont comprises entre 78,1 pour les Iles Loyauté et 134/100 000 habitants pour la province Sud.

Les médecins généralistes libéraux exercent essentiellement en province Sud (91,4%) et 84,2% dans le grand Nouméa, qui représente 89,9% de la population de la province.

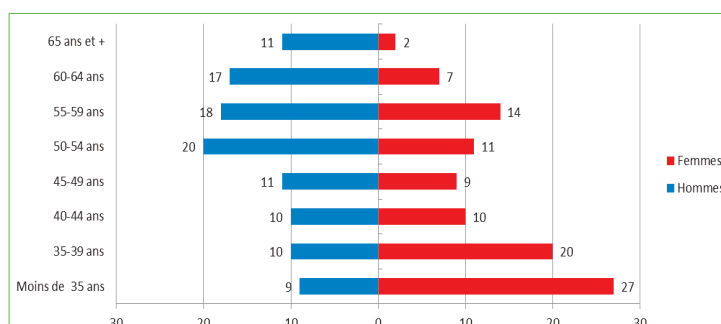
56,8% des médecins généralistes tous exercices confondus ont au moins 50 ans et 59,4% sont des hommes.

On observe une différence de répartition par sexe et par tranche d'âge selon le mode d'exercice. En effet, comme le montrent les figures suivantes, les médecins libéraux sont plus souvent des hommes, et sont plus âgés que les médecins salariés.



Graphique 1 : Répartition par sexe et âge des médecins généralistes LIBÉRAUX de Nouvelle-Calédonie, en 2019

L'âge moyen des médecins généralistes libéraux est de 57,6 ans pour les hommes et 48,8 ans pour les femmes. Les femmes sont moins nombreuses et représentent 28,8% des médecins libéraux.



Graphique 2 : Répartition par sexe et âge des médecins généralistes SALARIÉS ou autre mode d'exercice de Nouvelle-Calédonie, en 2019

II.2.1.2. Médecins généralistes (N=345)

Au total au 30/06/2019, **139 médecins généralistes libéraux conventionnés (y compris les médecins avec activité de phlébologie, d'allergologie, d'urgence)** et 194 médecins salariés (structures publiques ou privées) et 12 avec un autre mode d'exercice (non conventionné) exercent en Nouvelle Calédonie.

La densité territoriale est de **122,3 pour 100 000 habitants** (France métropolitaine : 130,7). La densité de médecins généralistes libéraux est de 49,3 pour 100 000 habitants et présente des disparités entre la province Sud (60,6), province Nord (18,8) et province des Iles (10,4).

	Médecins généralistes salariés ou autre mode d'exercice	Médecins généralistes libéraux conventionnés	Total	Densité des médecins généralistes salariés ou autre mode d'exercice pour 100 000 habitants	Densité des médecins généralistes libéraux conventionnés pour 100 000 habitants	Densité médecins généralistes pour 100 000 habitants
France métropolitaine*	31 349	53 379	84 728	48,3	82,4	130,7
DOM*	1 552	1 055	2 607	72,1	49,0	121,1
France + DOM*	32 418	54 917	87 335	48,4	82,0	130,4
Nouvelle-Calédonie	206	139	345	73,0	49,3	122,3

* Atlas de la démographie médicale en France, situation au 1^{er} janvier 2017, ordre national des médecins

Tableau 3 : Comparaison de la répartition des médecins généralistes en France et en Nouvelle-Calédonie

Les médecins

L'âge moyen des médecins salariés est moins élevé que celui des médecins libéraux (52 ans pour les hommes et 43,9 ans pour les femmes). La proportion de femmes est plus importante que chez les libéraux et représentent 48,5% des médecins salariés.

Sur la zone du Grand Nouméa, l'âge moyen des médecins généralistes libéraux est de 54,6 ans (56,9 ans pour les hommes et 49,4 ans pour les femmes) et 70,1% ont au moins 50 ans. Cette activité **libérale conventionnée est majoritairement masculine**, puisqu'il y a respectivement, 69,2% d'hommes et 30,8% de femmes.

Répartition, accès aux sites et densité

En Nouvelle Calédonie, la densité des médecins généralistes libéraux est de 49,3 pour 100 000 habitants, elle est de 62,1 pour l'agglomération soumise à régulation du conventionnement.

On peut noter que la densité la plus élevée des médecins généralistes libéraux se situe sur la commune de Nouméa avec 72,4 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants. Les autres communes soumises à régulation ont des densités comprises entre 44,9 et 52,6 pour 100 000 habitants.

On constate également :

Une faible densité de professionnels libéraux dans la province des Iles (seulement 10,4/100 000 habitants) et dans la province Nord (18,8/100 000 habitants).

Une activité salariée qui compense partiellement le déficit du secteur libéral dans les provinces des Iles Loyauté et du Nord.

Une densité de médecins généralistes salariés qui reste élevée dans le grand Nouméa (70) et plus particulièrement à Dumbéa du fait de l'installation du centre hospitalier territorial sur cette commune (215,6/100 000 habitants).

Le tableau 4 ci-contre récapitule les effectifs et les densités des médecins généralistes exerçant en Nouvelle-Calédonie.

II.2.1.3. Médecins spécialistes (N=323)

Au total, **125 médecins spécialistes libéraux sont conventionnés** et 195 majoritairement salariés de structures publiques ou privées, exercent en Nouvelle Calédonie.

La densité territoriale est de **114,5** pour 100 000 habitants (France métropolitaine : 164). En Nouvelle-Calédonie, il y a de fortes disparités selon les provinces puisque la province

	Médecins spécialistes salariés ou non conventionnés	Médecins spécialistes libéraux conventionnés	Total	Densité des médecins spécialistes salariés ou non conventionnés pour 100 000 habitants	Densité des médecins spécialistes libéraux pour 100 000 habitants	Densité médecins spécialistes pour 100 000 habitants
France métropolitaine*	56 996	49 275	106 271	88,0	76,0	164,0
DOM*	1 465	987	2 452	68,1	45,8	113,9
France + DOM*	58 461	50 262	108 723	87,3	75,1	162,4
Nouvelle-Calédonie	198	125	323	69,1	44,3	114,5

*Conseil National de l'Ordre des Médecins 2017

Tableau 5 : Comparaison de la répartition des médecins spécialistes en France et en Nouvelle-Calédonie (2019)

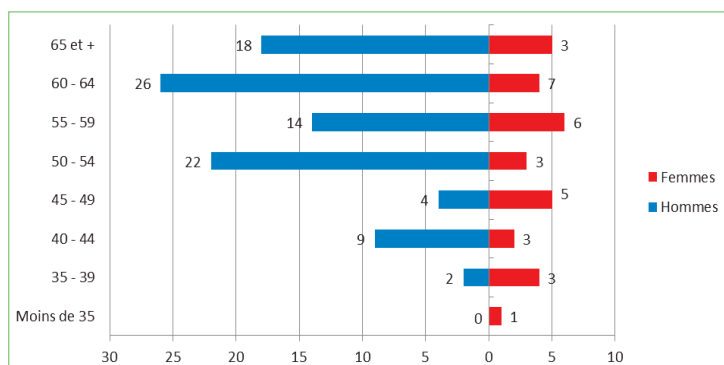
Mode d'exercice	Commune	Nombre de médecins généralistes	Population	Densité de professionnels 100 000 habitants
Libéral conventionné	NOUMEA	76	104 920	72,4
	MONT DORE	15	28 512	52,6
	DUMBEA	15	33 402	44,9
	PAITA	11	21 646	50,8
	Total Née Grd Née	117	188 481	62,1
	Sud Hors N GN	10	21 256	47,0
	Province Sud	127	209 737	60,6
	Province Nord	10	53 252	18,8
	Province des Iles	2	19 211	10,4
Libéral non conventionné	Nouvelle Calédonie (11 Nouméa, 1 Boulouparis)	12	282 200	4,3
Salarié	NOUMEA	52	104 920	49,6
	MONT DORE	5	28 512	17,5
	DUMBEA	72	33 402	215,6
	PAITA	3	21 646	13,9
	Total Née Grd Née	132	188 481	70,0
	Sud Hors N GN	10	21 256	47,0
	Province Sud	142	209 737	67,7
	Province Nord	39	53 252	73,2
	Province des Iles	13	19 211	67,7
Tous exercices confondus	NOUMEA	139	104 920	132,5
	MONT DORE	20	28 512	70,1
	DUMBEA	87	33 402	260,5
	PAITA	14	21 646	64,7
	Total Née Grd Née	260	188 481	137,9
	Sud Hors N GN	21	21 256	98,8
	Province Sud	281	209 737	134,0
	Province Nord	49	53 252	92,0
	Province des Iles	15	19 211	78,1
	Nouvelle Calédonie	345	282 200	122,3

Tableau 4 : Nombre et répartition des médecins généralistes (ou ETP) par mode d'exercice (30 juin 2019)

des Iles Loyautés n'a aucun spécialiste installé alors que la province Sud en totalise 309, ce qui représente une densité de 147,3 spécialistes pour 100 000 habitants. A noter que l'absence de spécialistes installés dans la province des Iles Loyautés est compensée, selon les spécialités, par des vacations de médecins privés ou publics.

Les médecins spécialistes **libéraux et salariés** exercent principalement dans la **province Sud (95,6%)**.

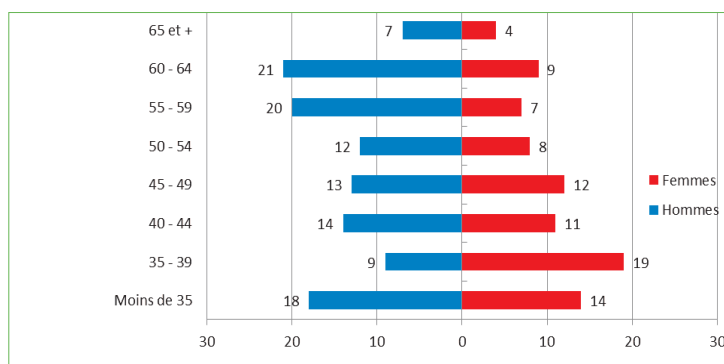
Ainsi, l'activité de médecine spécialisée reste concentrée sur le grand-Nouméa avec 304 médecins spécialistes qui représentent 94,1% de l'ensemble des spécialistes (avec respectivement 119 médecins libéraux, 3 non conventionnés et 182 salariés). (voir tableau 5 ci-dessous)



Graphique 3 : Répartition par sexe et âge des médecins spécialistes libéraux de Nouvelle-Calédonie, en 2019 (N=125)

Les spécialistes libéraux sont plus âgés (78,4% ont au moins 50 ans) que les salariés avec plus d'hommes (76% d'hommes et 24% de femmes). L'âge moyen des hommes est de 57,8 ans et celui des femmes 53,1 ans.

Sur la zone du Grand Nouméa, l'âge moyen des médecins spécialistes libéraux est de 56,3 ans et 77,3% ont au moins 50 ans. Une activité **majoritairement masculine**, puisqu'il y a 74,8% d'hommes.



Graphique 4 : Répartition par sexe et âge des médecins spécialistes salariés ou autre mode d'exercice de Nouvelle-Calédonie, en 2019 (N=198)

42,4% des spécialistes salariés sont des femmes et 44,4% ont au moins 50 ans. L'âge moyen est de 45,6 ans chez les femmes et 50,2 ans chez les hommes.

Répartition, accès aux sites et densité

Notons également, qu'en Nouvelle Calédonie la densité des médecins spécialistes libéraux est de 44,3 pour 100 000 habitants, elle est de 63,1 pour l'agglomération soumise à régulation du conventionnement.

On peut noter que la densité des médecins spécialistes libéraux la plus élevée se situe, de loin, sur la commune de Nouméa avec 98,2 spécialistes pour 100 000 habitants. La proximité des établissements de soins privés influence très certainement cette installation pour certaines spécialités nécessitant un plateau technique spécialisé.

Le tableau 6 ci-contre récapitule les effectifs des médecins spécialistes exerçant en Nouvelle-Calédonie.

Mode d'exercice	Commune	Nombre de médecins spécialistes	Population	Densité de professionnels 100 000 habitants
Libéral conventionné	NOUMEA	103	104 920	98,2
	MONT DORE	4	28 512	14,0
	DUMBEA	8	33 402	24,0
	PAITA	4	21 646	18,5
	Total Née Grd Née	119	188 481	63,1
	Sud Hors N GN	5	21 256	23,5
	Province Sud	124	209 737	59,1
	Province Nord	1	53 252	1,9
	Province des Iles	0	19 211	0,0
	Nouvelle Calédonie	125	282 200	44,3
Libéral non conventionné	Nouvelle Calédonie (1 Dumbéa, 2 Nouméa)	3	282 200	0,01
Salarié	NOUMEA	46	104 920	43,8
	MONT DORE	0	28 512	0,0
	DUMBEA	136	33 402	407,2
	PAITA	0	21 646	0,0
	Total Née Grd Née	182	188 481	96,6
	Sud Hors N GN	0	21 256	0,0
	Province Sud	182	209 737	86,8
	Province Nord	13	53 252	24,4
	Province des Iles	0	19 211	0,0
	Nouvelle Calédonie	195	282 200	69,1
Tous exercices confondus	NOUMEA	151	104 920	143,9
	MONT DORE	4	28 512	14,0
	DUMBEA	145	33 402	434,1
	PAITA	4	21 646	18,5
	Total Née Grd Née	304	188 481	161,3
	Sud Hors N GN	5	21 256	23,5
	Province Sud	309	209 737	147,3
	Province Nord	14	53 252	26,3
	Province des Iles	0	19 211	0,0
	Nouvelle Calédonie	323	282 200	114,5

Tableau 6 : Nombre et répartition des médecins spécialistes par mode d'exercice (30 juin 2019)

